

COMPTE RENDU SUCCINCT**CONSEIL COMMUNAUTAIRE-27 JUILLET 2020- 18h00– SALLE DES FETES DE JONCY****VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU C.G.C.T.**

Le vingt-sept juillet deux mil vingt, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 à la salle des fêtes de Joncy, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents (52) : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Bernard FROUX – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN - Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Claude GRILLET – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER- Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Régine GEOFFROY – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCEY – Aymar DE CAMAS –Robert PERROUSSET – Daniel GELIN – Christian MORELLI - Jean-Pierre EMORINE – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Marc BONIN (sup.) - Jean-François FICHET (sup.) – Marie-Pierre FEVRIER (sup.) – Jacqueline LEONARD – LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL- Eric DESGEORGES (sup.) – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Danièle MYARD (sup.) – Alain-Marie TROCHARD.

Procurations(s) (4) : Marie FAUVET donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Bernard ROULON donne pouvoir à Jean-François DEMONGEOT – Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL.

Etai(ent) absent(s) (6) : Virginie LOGEROT – Armand LAGROST – Colette ROLLAND – Patrice GOBIN – Armand ROY– Jean-Pierre MAURICE.

Etai(ent) excusé(s) (1) : Marie FAUVET – Catherine NEVE – Bernard ROULON – Jocelyne MOLLET – Alain DE JAVEL – Jean-Marc CHEVALIER – Blandine PRIEUR – Charles DECONFIN – Philippe BORDET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain MALDEREZ

PERSONNEL TECHNIQUE : Déborah CRETENET – Fanny LOREAUD – Carole TISSIER – Boris CHEVROT

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 56

La séance est ouverte à : 18h10

La séance est levée à : 22h15

RELEVES DE DECISIONS**Rapport n°1 : Désignation secrétaire de séance**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, nomme M. Alain MALDEREZ comme secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°2 : Approbation PV du 10 juillet 2020

Modification au PV : Madame LOGEROT est excusée et non absente

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°3 – Présentation et débat sur les conclusions du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil prend acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche Comté concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2014 et suivants, et d'autre part de la tenue du débat portant sur ledit rapport.

RAPPORT N°4 – Désignation des représentants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne - Complément

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la liste complémentaire des délégués SIRTOM comme suit :

CLUNY	Titulaires
	VILLIE Aline
	EALIVET Marie
	Suppléant
	BOULLAIN Vincent

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°5 – Désignation des représentants auprès du conseil d'administration de l'EPIC Office du Tourisme de Cluny et du Clunais

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a désigné à l'unanimité, ses représentants auprès du Conseil d'administration de l'EPIC Office du Tourisme de Cluny et du Clunais comme suit :

	Titulaires		Suppléants
1	Jean-Luc Delpeuch	1	Christophe PARAT
2	Frédérique MARBACH	2	Jean-Luc AUBOEUF
3	Catherine BERTRAND	3	Marie-Pierre FEVRIER
4	Jean-François FARENC	4	Haggai HES
5	Alain DE JAVEL	5	Jean-Marc BONIN
6	Thierry DEMAIZIERE	6	Régine GEOFFROY
7	Josette DESCHANEL	7	Alain-Marie TROCHARD
8	Marie-Hélène BOITIER	8	Alain MALDEREZ
9	Laurent ENGEL	9	Jacqueline LEONARD- LARIVE
10	Babeth LEMONON	10	Bernard FROUX
11	Jacques CHEVALIER		
12	Paul GALLAND		
13	Marie FAUVET		
14	Christophe GUITTAT		
15	Christian MORELLI		
16	Jean-François FICHET		
17	François DEMONGEOT		
18	Florence JARRIGE		

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°6– Désignation des représentants auprès du Pays d'Art et d'Histoire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, de désigner ses représentants auprès du conseil d'administration du Pays d'Art et d'Histoire comme suit : 1 – Pascal CRANGA - 2 – Frédérique MARBACH - 3 – Jean-François FARENC

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°7 – Désignation des représentants auprès de l'AILE SUD BOURGOGNE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité de désigner les représentants à l'AILE SUD BOURGOGNE comme suit :

	Titulaires		Suppléants
1	Marie-Hélène BOITIER	1	Christophe PARAT
2	Paul GALLAND	2	Jean-François DEMONGEOT
3	Jacky BORZYCKI	3	Frédérique MARBACH

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°8 – Désignation des représentants auprès du CLIC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner ses représentants auprès du conseil d'administration du CLIC comme suit :

	Titulaires		Suppléants
1	Babeth LEMONON	1	Catherine BERTRAND
2	Edith LEGRAND	2	Jean-Luc DELPEUCH
3	Michel LABARRE	3	Marie Hélène BOITIER
4	Jacqueline LEONARD-	4	Régine GEOFFROY
5	Alain MALDEREZ	5	Frédérique MARBACH
6	Jean-François	6	Robert PERROUSSET

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°9 : Désignation des représentants auprès de l'association des Chemins Clunisiens

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner les représentants à l'association des Chemins Clunisiens comme suit : Titulaire : Pascal CRANGA - Suppléant : Régine GEOFFROY

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°10 : Désignation du représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital local de La Guiche

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de désigner le représentant au conseil de surveillance comme suit : Jocelyne MOLLET

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°11 : Désignation du représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital local de Cluny

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner le représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital de Cluny comme suit : Jean Luc DELPEUCH

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°12 : Désignation des représentants au PETR

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de désigner les 15 représentants au PETR comme suit :

	Titulaires		
		9	Daniel GELIN
1	Elisabeth LEMONON	10	Thierry DEMAIZIERE
2	Paul GALLAND	11	Christophe PARAT
3	Pierre AVENAS	12	Haggai HES
4	Jean-François FARENC	13	Marie-Hélène BOITIER
5	Marie FAUVET	14	Catherine BERTRAND
6	Christian MORELLI	15	Jean-François
7	Pascal CRANGA		
8	Jean-Marc BERTRAND		

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°13 : Désignation des représentants à l'Association des communes Forestières

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner les représentants à l'Association des Communes Forestières comme suit : Titulaire : François BONNETAIN - Suppléant : Daniel GELIN

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°14 : Désignation des représentants au SMAG

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la proposition des membres tel qu'indiqué ci-dessus,

DELEGUE	DELEGUE
Daniel GELIN	Régine GEOFFROY
Gilles BURTEAU	Laurent ENGEL

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport sur table : Retrait de l'élection de deux Conseillers délégués de la Communauté de Communes du Clunisois du 10 juillet 2020

Considérant la nationalité des 2èmes et 3èmes conseillers délégués,

Considérant la régularité des élections des autres membres du bureau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au retrait des élections du 2ème et 3ème délégué.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°15 : Pacte de solidarité financière et fiscale : Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer aux communes les fonds de concours ci-dessous :

Fonds de concours en fonctionnementCommune de Cluny

Projet : Frais de fonctionnement généraux pour 88 235 € TTC

Fonds de concours 2018 : 29 999.90 €

Commune de Cluny

Projet : Frais de fonctionnement généraux pour 35 858.00 € TTC

Fonds de concours 2019 : 3 586.80 €

Fonds de concours en investissementCommune de Cluny

Projet : Travaux place des fossés RD 980 pour 114 910.40 € HT

Fonds de concours 2019 : 53 869.20 €

Commune de Salornay sur Guye

Projet : Réalisation de travaux de voirie pour 67 252.00 € HT

Fonds de concours 2020 : 26 061.00 €

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport sur table : Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie

La Communauté de Communes du Clunisois, pour ses besoins de financement de 2020, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie avec la Caisse d'Épargne et d'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°16 : Contentieux à l'encontre de toute décision gouvernementale ayant pour effet de priver les éleveurs de l'est clunisois de l'éligibilité à l'ICHN

La communauté de communes du Clunisois a le 29 mai 2019 introduit un recours en annulation contre l'arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de l'alimentation et du ministre de l'économie et des finances du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées, publié le 29 mars 2019 au Journal Officiel, et son annexe, en tant que ledit arrêté a exclu les communes de Berzé-le-Châtel, Blanot, Bray, Chissey-les-Mâcon, Cortambert et Donzy-le-Pertuis du classement en zones défavorisées.

Considérant que le Tribunal a décidé de surseoir à statuer dans l'attente de l'issue de l'instance par ailleurs pendante devant le Conseil d'Etat contre le décret n° 2019-243 relatif à la révision des critères de délimitation des zones agricoles défavorisées autres que les zones de montagne, introduite en septembre 2019 à l'initiative d'autres requérants ;

Considérant que dans ces conditions, il est pertinent pour la communauté de communes d'intervenir volontairement à l'instance actuellement pendante devant le Conseil d'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'habiliter le Président à poursuivre cette action auprès des tribunaux compétents et de mandater Me Geoffroy CHAREYRE, avocat au Barreau de Lyon, pour représenter les intérêts de la Communauté de Communes du Clunisois dans le cadre de cette contestation.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°17 : Charte forestière : Demande de financement FEADER pour l'animation de la Charte Forestière

La convention de financement FEADER pour l'animation de la Charte forestière du Clunisois est arrivée à son terme le 30 juin 2020, il convient continuer la révision de la charte par caducité du document cadre au 31 décembre 2019. Dans le cadre du dispositif d'aide « Forêt-Bois – Action collectives et animation de la filière forêt-bois » de la Région BFC, un financement a été sollicité et le plan de financement a été présenté en conseil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à solliciter des fonds Régionaux à hauteur de 16 707 € pour la révision de la charte forestière en 2020.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°18 : modification - Avenant n°2 Convention PIG Habiter Mieux

Le département de Saône-et-Loire a adopté le principe de l'augmentation du montant des aides complémentaires apportées aux projets de rénovations financés par l'Anah dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et de la lutte contre la précarité énergétique, il convient pour le Conseil communautaire de statuer sur les modifications à l'avenant n°2, intégrant les modifications de l'engagement du Département de Saône-et-Loire en faveur des propriétaires modestes éligibles au programme « Habiter Mieux » en Clunisois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications de l'avenant 2 par l'intégration des nouvelles propositions du Département de Saône-et-Loire.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°19 : Zone de la Courbe : actualisation du prix de vente

La Communauté de Communes du Clunisois dispose d'une zone d'activités (ZA) économiques située à Salornay-sur-Guye. Pour les lotissements-zones viabilisés depuis 2010, le législateur a instauré pour les collectivités une « taxe sur la marge ». Le budget de la ZA de la Courbe 2 avait été élaboré de manière à ce que les ventes du terrain, à hauteur de 9€/m², puissent équilibrer les dépenses d'investissement, sans connaissance de cette dépense fiscale. Afin de maintenir l'équilibre de l'opération, il est proposé d'actualiser le prix de vente à hauteur de 10,50€/m².

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser l'actualisation du prix de vente des lots au m² de la zone d'activités de la courbe 2, à hauteur de 10,50€.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°20 : Laboratoire de transformation alimentaire : Rattachement à la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »

Le choix se justifie notamment, par l'importante dimension « d'utilité sociale » du laboratoire, dont l'objectif premier est de délivrer un service manquant aux acteurs du territoire, concernant la transformation alimentaire.

Les fonctions réunies dans un même équipement et répondant aux besoins d'acteurs économiques locaux (agriculteurs, restaurateurs, traiteurs, bouchers, etc.) aujourd'hui contraints d'effectuer d'importants déplacements ou de limiter le potentiel de développement de leurs activités.

Ces objectifs techniques et sociaux classent dès lors l'équipement dans le domaine public de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la modification de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » afin d'y intégrer le laboratoire de transformation alimentaire.
- classer le laboratoire de transformation alimentaire dans le domaine public de la communauté de communes.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°21 : Laboratoire de transformation alimentaire : Modalité de consultation et de sélection du gestionnaire

La gestion du laboratoire de transformation alimentaire requiert des compétences techniques spécifiques, pour lesquelles il est proposé de faire appel à un acteur spécialisé. La sélection de ce gestionnaire doit s'effectuer par un appel ouvert, sur la base d'objectifs précis et sur des critères de notation définis. Demander la visibilité des tarifs qui seront pratiqués par le gestionnaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public proposé en séance,
- autoriser le Président à lancer la consultation et à négocier avec les candidats qui se seront déclarés pour la gestion du laboratoire de transformation alimentaire,
- autoriser le Président à notifier l'AOT au candidat retenu.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°22 : Transport à la demande : Renouvellement de la convention de délégation de compétence et de financement avec le conseil régional

La convention signée avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en 2017, arrivera à son terme le 31 août 2020 et doit donc être renouvelée, pour une durée de 3 ans. Cette convention permet notamment à la Région de déléguer sa compétence à la Communauté de Communes du Clunisois, et de cofinancer le fonctionnement du service, à hauteur de 40% de son reste à charge. Cette participation est néanmoins plafonnée à 9 642€ par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention de délégation présentée en séance.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°23 : Avoir exceptionnel sur les tarifs 2020/2021 de l'École de musique, de danse et de théâtre pour les élèves privés de pratiques collective suite à la crise sanitaire

Si la pratique individuelle a pu être poursuivie essentiellement par le déploiement de solutions numériques à distance, la pratique collective, elle, a été suspendue durant toute la durée du confinement et au-delà. En effet, les conditions d'accueil des élèves sur les différents sites de l'école ne permettaient pas d'assurer la sécurité sanitaire de ces derniers.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire un avoir de 50 € sur les tarifs 2020/2021 pour les élèves se réinscrivant à l'école de musique, danse et théâtre et qui ont été totalement privés de leur pratique durant le confinement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser, pour les élèves se réinscrivant à l'école de musique, danse et théâtre qui ont été privés de pratique collective entre le 13 mars 2020 et le 15 juillet 2020, une réduction exceptionnelle de 50 € pour la saison 2020/2021.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°24 : Modification du tableau des effectifs

Il a été proposé de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit :

POLE ECONOMIE ET SOCIAL :

- Création de 0.5 ETP supplémentaire sur le poste de Coordinateur au 01/04/2020, le poste est donc ouvert à 1 ETP (projet de territoire + formation à l'innovation territoriale des personnels et des élus + prospective territoriale).

POLE FAMILLE ET LOISIRS :

- Suppression au 13/03/2020 du poste d'Educateur territorial APS ouvert à 1 ETP affecté à 0.8 ETP suite à avancement de grade de l'agent.
- Création au 13/03/2020 du poste d'Educateur Principal 1^{ère} classe ouvert à 1 ETP affecté à 0.8 ETP.

BATIMENTS /EQUIPEMENTS :

- Création au 01/12/2019 d'un poste d'Adjoint Technique à 0.6 ETP (entretien des bâtiments, des véhicules et des abords).

ENVIRONNEMENT – ORDURES MENAGERES :

- Création au 27/07/2020 d'un poste de technicien à 1 ETP (RSI + GEMAPI + Etudes Eau-Assainissement).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus.

Nombre de votes exprimés : 56 Pour : 56

Contre :

Abstentions :